

Gaillan-en-Médoc se renouvelle !

NOUVEAUTÉS :



Forum des Associations

LE 9 SEPTEMBRE (lire page 7)



Foire Agricole

LES 12 ET 13 AOÛT (lire page 8)



Bibliothèque

NOUVEAUX LIVRES (lire page 5)



Tennis Club

NOUVELLE ORGANISATION (lire page 6)



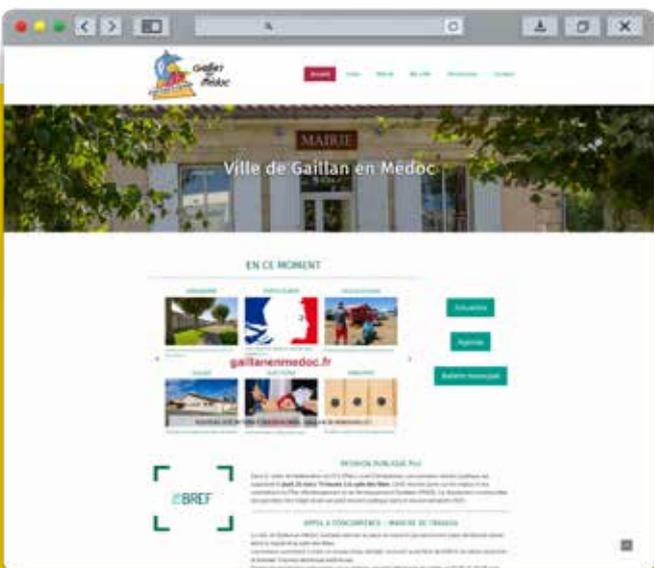
Nouveau site internet

NOUVEAU MAIL

Le site internet porte le nom complet de la ville :

gaillanenmedoc.fr

Tous vos contacts à la mairie sont déclinés derrière cette même adresse.



« Le mot du maire

Chères Gaillanaises, chers Gaillanais,

Être élu c'est un engagement fort de chaque instant. Votre sécurité, les projets structurants, l'école et nos enfants, l'aide aux personnes en difficulté, l'urbanisme et tout le volet administratif, l'équipe d'élus solidaire et efficace relève tous ces défis. Notre récompense ce sont vos encouragements, quelle satisfaction de voir des projets se concrétiser !

Nous vivons sur un territoire de grande qualité de vie que le futur Plan Local d'Urbanisme protégera davantage tout en permettant un développement harmonieux. Il y a une place pour chacun ici à Gaillan. Il faut nous préparer aux enjeux de demain. Avoir des offres de services et commerciales proches, permettre aux entreprises de créer de l'emploi, favoriser les déplacements doux et alternatifs au tout voiture, c'est la vision que tous les élus partagent avec moi.

Dans ce bulletin vous retrouverez certaines des réalisations du conseil municipal, une large communication sur un budget maîtrisé avec de bonnes marges de manœuvre financières permettant de toujours envisager de nouveaux projets. Et puis, comme à chaque parution, une mise en avant des associations, cœur vivant de notre village.

Gaillan avance !

Bertrand Texeraud

Vous découvrirez :

Un menu simplifié, vos services habituels et des nouveautés pour améliorer la relation des Gaillanaises et Gaillanais avec leur mairie :

- Une rubrique « Actualités »
- Les décisions et arrêtés faciles à trouver
- Toutes les Associations en ligne
- Les actions du CCAS
- Toutes vos démarches administratives

Ce nouveau site internet qui se veut sobre et efficace est actualisé par les agents et les élus en charge de la communication.

Budget 2023

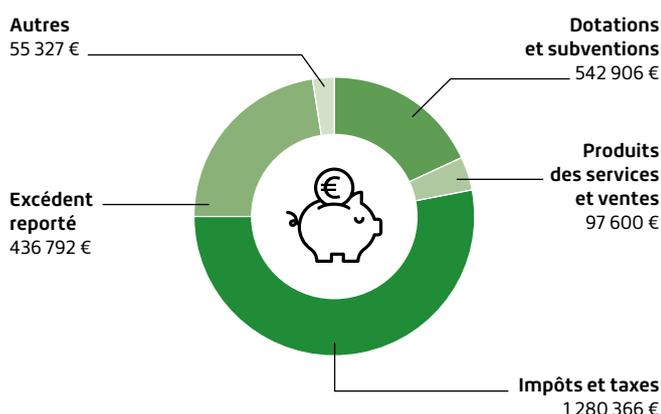
Le conseil municipal du 6 avril 2023 a adopté à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du budget 2022. Ce même jour, il a été voté de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur le bâti (35,90 %) et sur le non bâti (46,75 %). Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

CE BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 A ÉTÉ ÉTABLI AVEC LA VOLONTÉ :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de préserver la capacité d'autofinancement et de maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement et à l'entretien de la commune
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que cela est possible.

Fonctionnement La section est à l'équilibre à hauteur de **2 412 991 €**

RECETTES

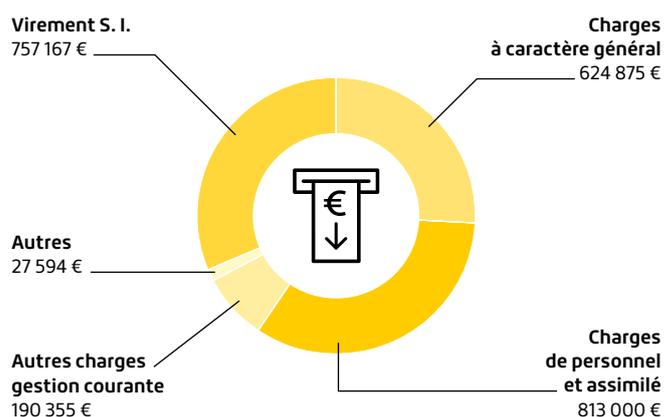


Les recettes de fonctionnement prévisionnelles réelles sont de 1 976 198,45 €, en augmentation de 11 % par rapport aux recettes perçues en 2022. Avec des taux d'imposition identiques à 2022 et grâce à la hausse des bases taxables ainsi que les nouvelles constructions, les recettes ont mécaniquement augmenté.

Avec le report du résultat de fonctionnement de 2022, soit 436 792,99 €, les recettes cumulées s'équilibrent à 2 412 991,44 €.



DÉPENSES



Les charges à caractère général regroupent les achats d'eau, d'électricité, de carburant et toutes les fournitures pour le fonctionnement quotidien.

Les contrats de prestations de services sont en augmentation, due essentiellement à la mise en place du portage des repas et l'augmentation tarifaire globale des contrats. Il est bon de noter l'intégration à ce chapitre pour la première année de la police pluri communale.

Les charges de personnel et frais assimilés sont en augmentation de 5% par rapport aux dépenses 2022 : c'est un poste important, qui tout en restant contenu, reflète l'ensemble des services rendus à nos concitoyens.

Les charges de gestion courantes, indemnités des élus, cotisations aux organismes intercommunaux sont stables ; il en est de même pour les charges financières car aucun nouvel emprunt n'est contracté.

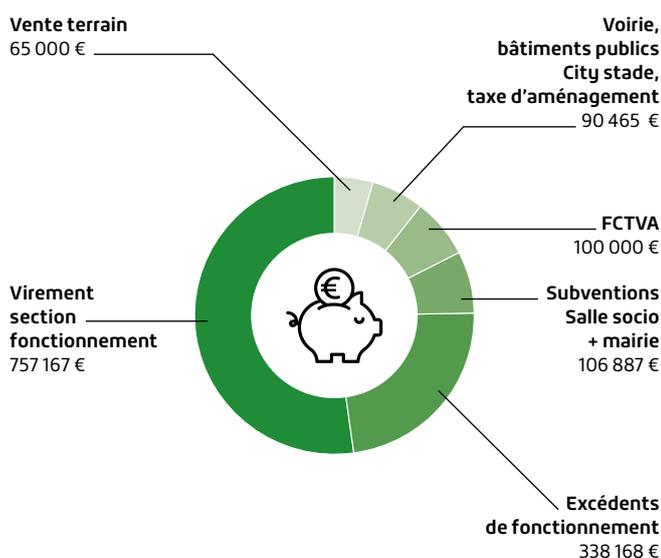
À compter de cette année, le chapitre « dépenses imprévues » n'existe plus.

Investissement La section est à l'équilibre à hauteur de 1 457 687 €

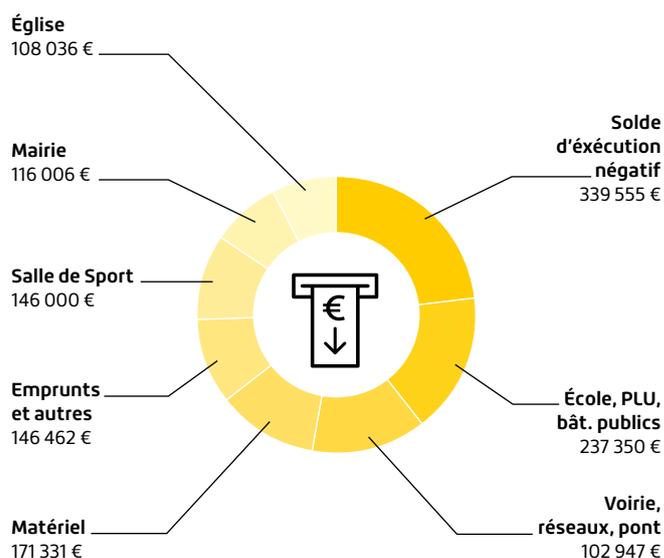
Le budget d'investissement regroupe :

- toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipement informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, mais aussi le remboursement du capital des emprunts.
- toutes les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues avec les projets d'investissement retenus et le FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée)

RECETTES incluant les restes à réaliser



DÉPENSES incluant les restes à réaliser



2023 est une année de transition, mais qui comporte néanmoins de nouveaux projets qui seront financés par notre capacité d'autofinancement, quelques subventions et le Fonds de compensation de la TVA des chantiers antérieurs.

• VOIRIES - RÉSEAUX

principalement la rénovation de la place du marché, la réfection de la route de la Maillarde, la réalisation d'équipements de sécurité et la réfection en bicouche des routes sur le secteur de Juran.

• MATÉRIEL

le remplacement de matériel informatique aux écoles, des équipements pour le service technique et le portage des repas, le potentiel remplacement d'un tracteur, du mobilier pour la salle des fêtes dont un vidéoprojecteur, du mobilier urbain.

• ÉCOLE

Installation d'une alarme à la cantine, peinture des murs, remplacement des plaques du plafond et des sols de la maternelle.

• BÂTIMENTS PUBLICS

Finitions des travaux du hangar, frais de pré-études pour les rénovations à venir de la salle de sport, travaux pour un logement d'urgence et travaux divers.

• PLU

L'étude est en cours et durera encore deux années.

• MAIRIE

Remplacement de l'alarme, remplacement des fenêtres, ravalement de la façade, rénovation de la toiture.

• LA SALLE DES SPORTS

Nouvelle opération ; études, maîtrise d'œuvre et coûts cumulés pour les travaux à venir.

• L'ÉGLISE

Études, maîtrise d'œuvre et coûts cumulés pour les travaux à venir de la réfection totale de la toiture.

Règles d'urbanisme

Le **permis de construire** est une autorisation d'urbanisme. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination. Si votre projet crée une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m², vous devez déposer une **déclaration préalable** de travaux en mairie.

Le recours à un architecte est obligatoire pour tous les projets d'agrandissement, soumis à un permis de construire, qui portent la surface de plancher de la construction existante à plus de 150 m². Quand vous construisez une maison individuelle pour votre usage personnel, vous n'êtes pas obligé de respecter la réglementation sur l'accessibilité aux handicapés.

Par contre, les maisons destinées à être louées, mises à disposition ou vendues doivent appliquer cette réglementation particulière. Elles sont construites et aménagées de façon à être accessibles quel que soit le handicap. L'obligation d'accessibilité concerne les circulations extérieures, le logement et le stationnement automobile.

DÉLAI D'INSTRUCTION

Le délai d'instruction est de **2 mois pour une maison individuelle et ses annexes** et de 3 mois pour les autres projets notamment ceux aux abords d'un monument historique.

Pour tous renseignements, prenez contact avec le service Urbanisme au **05 56 41 03 08**

ou <https://www.cauegironde.com> (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Point sur l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

La commune de Gaillan-en-Médoc a lancé, en décembre 2021, les études en vue de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Actuellement, la commune ne dispose pas de documents d'urbanisme lui permettant de délivrer d'autorisations d'urbanisme, qui sont actuellement délivrées par la préfecture.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document dont l'objectif est le suivant :

- encadrer l'utilisation des sols sur l'ensemble de la commune.
- déterminer les règles de construction applicables tout en identifiant les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés.
- fixer des objectifs pour tous, particulièrement en matière d'aménagement, pour les années à venir, dans une perspective de développement durable.

Les études atteignent aujourd'hui une étape importante avec la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PADD est une pièce centrale du PLU car l'ensemble des futures règles qui s'appliqueront aux terrains et aux demandes d'occupation du sol découleront des orientations prises par le PADD.

L'élaboration du PADD fait suite à un diagnostic global, qui a permis d'identifier les grands enjeux du territoire (environnement, paysage, formes d'habitat, activités économiques, agriculture, déplacements, patrimoine, réseaux...) et à plusieurs démarches de concertation (réunion avec les acteurs économiques, réunions avec les représentants de la profession agricole).

Le PADD et les grandes orientations retenues par la commune pour les 10 prochaines années ont été présentés en réunion publique le jeudi 25 mai 2023 à la salle des fêtes.



La prochaine étape est la traduction réglementaire des orientations du PADD avec l'élaboration du plan de zonage et des règles propres à chaque zone. Une seconde réunion publique est prévue dans le premier semestre 2024 pour présenter le résultat de cette phase à la population.

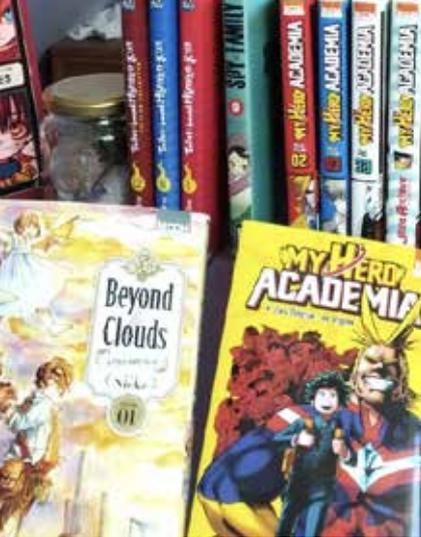
SMICOTOM Tri des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2023, vous pouvez déposer dans votre bac jaune :

- tous les papiers
- tous les emballages en carton et les briques alimentaires
- tous les emballages en métal
- tous les emballages en plastique



Plus de déchets dans le bac jaune, c'est plus de volume. Optimisez le volume en compactant les déchets. Si votre bac est encore trop petit, contacter le smicotom par téléphone au **05 56 73 27 40** ou via l'application (mes démarches) pour demander un bac plus grand. Le smicotom se chargera de le remplacer par un bac plus grand.



Bibliothèque

Une fréquentation en nette hausse avec de nombreuses activités.

ANIMATIONS DU PREMIER SEMESTRE :

En janvier, la bibliothèque a accueilli durant un mois une exposition interactive « Anuki » pour la plus grande joie des enfants.

L'animation « Lire, élire » a débuté le 15 mars et s'achèvera le 15 octobre 2023. Cette animation s'adresse aux enfants de six à seize ans. Elle permet de développer le goût de la lecture chez les jeunes et de favoriser leur esprit critique.

À la suite de celle-ci un spectacle leur sera offert le vendredi 29 septembre 2023 à 16h30.

Dans le cadre de « Paysage en Mouvement » porté par la Manufacture Médocaine, l'exposition itinérante « ART ET FORME » de Line Bourdoiseau fut proposée du 23 février au 15 mars 2023.

Le 29 mars, intervention d'une psychologue clinicienne pour un atelier dédicace sur la confiance en soi.

NOUVEAUTÉS :

De nouvelles acquisitions ont été réalisées au mois d'avril : romans, romans policiers, albums enfants ainsi qu'une très importante gamme de mangas.

Dernièrement la bibliothèque s'est enrichie de deux cents livres (Biblio-gironde).

Une nouvelle action culturelle du réseau des bibliothèques Médoc Cœur de Presqu'île va débuter à partir du mois d'octobre. Elle aura pour thème « Le Portrait ».

Un atelier créatif sera proposé chaque semaine pendant les vacances estivales dont une spéciale en lien avec un album de « Lire, élire ».

VACANCES ESTIVALES

La bibliothèque sera fermée du
7 au 27 août 2023.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est gratuite
et ouverte à tous !

HEURES D'OUVERTURE

Lundi et mardi : 15h30 à 17h30

Mercredi : 10h à 12h

et 15h à 17h30

Vendredi : 15h à 17h30

Samedi : 10h à 12h

OPAH Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

Votre logement a plus de 15 ans et vous envisagez d'y réaliser des travaux de rénovation, d'économie d'énergie, d'adaptation ! Ayez le réflexe OPAH.

Gaillan-en-Médoc et la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île ont engagé une action à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs depuis 2019. Face aux besoins grandissants de la population, une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été mise en place sur le territoire avec la participation du Département de la Gironde et de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat).

Dans ce cadre, Soliha vous propose un accompagnement neutre et gratuit dans les différentes étapes de votre projet allant de la définition du projet jusqu'à l'aide au montage de votre dossier administratif et technique.

Le dispositif de l'OPAH s'organise autour de trois types de projets de réhabilitation de l'habitat réalisés par des professionnels :

- La remise en état de logement très dégradé et/ou vacant (réhabilitation complète des logements, remise aux normes...)
- L'amélioration du confort énergétique de l'habitat apportant un gain énergétique (moyen de chauffages, isolations, menuiseries...)



- L'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap (accessibilité, automatisation des volets, monte escalier, WC surélevés, installation d'une douche à l'italienne...)

L'OPAH a pour objectif d'améliorer la qualité et le confort des logements de plus de 15 ans et aider à la réhabilitation de logements présents sur le territoire de Gaillan-en-Médoc.

Ces subventions peuvent aller de 45% jusqu'à 80% du montant TTC des travaux et peuvent aller jusqu'à 95% pour les plus modestes. Pour l'obtention de toutes subventions, les travaux ne devront pas être débutés avant le dépôt de la demande.

Les aides étant soumises à des conditions d'attributions spécifiques, Soliha est en mesure de vous orienter vers le bon interlocuteur. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Soliha par téléphone au numéro suivant : 05 56 33 88 88 ou par mail à l'adresse info.gironde@soliha.fr. Une permanence se tient en alternance entre Pauillac et Lesparre-Médoc tous les premiers mercredis du mois.



Association **La Musiquerie**

Cette nouvelle association musicale a pour but d'offrir un lieu de rencontre et de favoriser la créativité locale, de rassembler des passionnés de musique de tous âges, de tous niveaux et de tous horizons en leur mettant à disposition une salle de répétition à Gaillan-en-Médoc, également d'organiser des événements, soirées, concerts, afin d'offrir à tous un moment de partage musical dans une atmosphère chaleureuse.

Une BROCANTE et RENCONTRE MUSICALE ET ARTISTIQUE aura lieu les 11 et 12 Novembre 2023 dans la salle des fêtes, avec des stands de brocante liée à la musique, la possibilité de jouer sur scène devant le public, et quelques "surprises et opportunités" pour les musiciens et groupes participants.

Informations, inscriptions : contact.musiquerie@gmail.com

.....
Tribune libre : Conformément aux dispositions de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un espace est réservé à l'expression des différents groupes politiques représentés au Conseil Municipal.

L'OPPOSITION VOUS ALERTE : UN POUVOIR AUTORITAIRE SE MET EN PLACE.

Les colis de Noël ont été distribués aux Anciens de Gaillan avec l'étiquette : « *Le Maire Bertrand TEXERAUD et son conseil municipal* » ; c'est la commune qui offre le colis, pas le Maire, les conseillers ne sont pas ses gens.

Le Maire suscite la polémique par surprise à la fin du Conseil sur des sujets non inscrits à son ordre du jour. L'opposition est baillonnée : refus du Maire de toute participation de l'opposition à l'élaboration de l'ordre du jour, à la rédaction du Procès Verbal, donc toujours contestable, refus de pouvoir être membre de la commission Bâtiments et Travaux, refus même du simple droit connaître le sommaire du bulletin municipal avant sa sortie.

DES DÉCISIONS IMPORTANTES SONT PRISES EN PETITS COMITÉS HORS CONSEIL

Le relèvement de l'âge pour être invité au repas annuel des anciens en est un exemple.

Il n'y a jamais eu de débat et encore moins de décision prise au Conseil Municipal sur des sujets importants : La décision du Maire de ne pas remplacer notre Garde Champêtre à sa retraite, dont l'absence se fait sentir (pendant ce temps, l'argent des Gaillanais, 20 000 € annuels plus équipements, sert à financer la Police Municipale de Lesparre notamment pour des contrôles de clignotants sur le rond point de Gaillan).

La décision du Maire d'installer des caméras de surveillance en centre bourg sans aucun débat, ni sur le principe d'installer des caméras, ni sur leur nombre, ni sur leur emplacement, ni sur qui regarde les films.

Le PLU a été lancé le 10 mars 2021, à notre initiative, pour décider et organiser l'avenir de Gaillan par les Gaillanais ; nous avons décidé des réunions publiques, des débats lors desquels les Gaillanais pourraient dire ce qu'ils veulent pour leur ville, un registre pour les suggestions en Mairie, des informations à consulter.

Depuis, rien, **aucun débat n'a eu lieu au Conseil Municipal** sur l'avancement du PLU comme cela aurait dû être le cas tous les 6 mois au moins. Seulement des lignes de généralités sur le site internet et dans le bulletin de janvier 2023 et une petite réunion publique d'information au bout de plus de 2 ans, portant sur de grands principes, réunion menée en fait par le cabinet d'études, mais aucun vrai projet cohérent. Le Maire ne propose aucune vision d'avenir aux Gaillanais. Le projet de PLU en l'état envisage en fait la construction de **300 à 350 habitations dans les 10 ans essentiellement dans le centre Bourg**, ce qui bouleversera Gaillan : quand les Gaillanais seront-ils informés de ce qui se prépare et consultés sur leur volonté ?

Avec notre alerte, La Mairie va-t-elle enfin nous informer vraiment sur le PLU dans le Bulletin Municipal ?

Rédigé le 31 mai 2023. **Résolument Pour Gaillan** lutte pour que **les Gaillanais maîtrisent leur avenir**

Tennis Club : nouveautés

Le Tennis Club donne accès aux deux courts situés près du stade de football.

COURT NUMÉRO 1 :

Libre d'accès, gratuit et sans réservation du lundi 9h au vendredi 17h.

Sur réservation le week-end au 06 71 58 51 65

COURT NUMÉRO 2 :

Réservé aux membres à jour de leur cotisation annuelle (55 € pour un adulte et 80 € avec la licence).

Pour adhérer ou réserver : 06 71 58 51 65

La réservation des courts peut se faire directement sur :
www.ballejaune.com



Forum des Associations :

Samedi 9 septembre 2023 de 9h à 18h, salle des fêtes.
La municipalité continue de soutenir la vie associative et propose de la rendre visible auprès des Gaillanaises et Gaillanais et particulièrement des nouveaux arrivants.

Pour la première fois, la municipalité organise un forum des associations le **samedi 9 septembre 2023 dans la salle des fêtes**. Son accès est gratuit et ouvert au public de **9h à 18h**.

Afin de valoriser la richesse de son tissu associatif et de permettre au plus grand nombre d'associations de se faire connaître, ce forum propose aux Gaillanaises et Gaillanais de venir rencontrer les associations de la ville et de découvrir la multitude de leurs activités.

Organisé dans le cadre de la politique d'aide à la vie associative souhaitée par la municipalité, le forum présentera tous les domaines associatifs. Il permettra aux visiteurs d'assister à des démonstrations et leur facilitera le choix d'adhérer à une ou plusieurs associations présentes.

LISTE DES ASSOCIATIONS

ANCIENS COMBATTANTS - AACASH

M. Daniel FUCHS 05 56 41 04 82
aacash.gaillan@gmail.com

CHASSE - A.C.C.A.

M. Guy BONIFAIT 07 86 03 27 72
bonifaitchristel@gmail.com

AMICALE DES BAMBINS GAILLANAIS

M. François CÉDRIC 06 16 84 86 30
amicaledesbambins33340@gmail.com

ARTS & LOISIRS

M^{me} Roselyne ROUSSEAU 06 29 37 64 10
lmichelle8933@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES

M. Jean-Marie HIRIART 06 08 37 26 44
jeanmarie.hiriart@live.fr

CULTURE LOISIRS ENFANCE MÉDOC - CLEM

M. Marc QUILLAUD 06 88 35 48 83
aclem@outlook.fr

FOOT VÉTÉRANS

M. Sylvain FAUX 06 21 75 67 15
s.faux@almallain.com

GAILLAN FORME

M^{me} Evy LEMAIRE 06 73 69 14 53
gaillanforme33@gmail.com

LA MUSIQUERIE

M. David HARRELL-BOND 06 25 74 73 66
contact.musiquerie@gmail.com

LE VOYAGE DES SAHARANS - DANSE ORIENTALE

M^{me} Anaïs BELLIDO 06 08 60 77 59
anaïsdeco33@orange.fr

LES DRÔLES GAILLANAIS - THÉÂTRE

M. Nicolas VEILLON 06 83 35 38 84
lesdrolesgaillanais@gmail.com

QUATRE PATTES UN TOIT

M^{me} Julie PITTONI 06 02 49 79 32
quatrepattesuntoit@gmail.com

SAUVEGARDE DE L'EGLISE

M. Jean-Marie CALBET 06 64 04 19 84
jean-marie.calbet@orange.fr

SOLEIL D'AUTOMNE

M^{me} Paulette CASTAING 06 71 54 24 41
jean-claude.castaing0613@orange.fr

SPORT LOISIR EVENTS 33 - SPORTS DE CONTACT

M. Laurent PAGES ST SERNIN 06 37 44 79 82
martegal@orange.fr

SYNERGIE - BIEN-ÊTRE

M^{me} Brigitte HARRELL-BOND 06 14 28 58 81
contact@synergie-medoc.org

TAICHI CHUAN - QIGONG

M. Paul SCHMIDT 06 28 06 13 59
paul.schmidt2@wanadoo.fr

TENNIS CLUB

M. Jean-Brice HENRY 06 70 82 70 80
henryjeanbrice@gmail.com

TRACTO PASSION

M. Dominique TEYCHON 06 32 58 35 18
dominique_teychon@orange.fr

UNPRG

Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie
M. Joël DARTOIS 06 72 52 98 70
president.ud33@orange.fr

VIVRE LIBRE EN MÉDOC - AVLM

M. Jean-Pierre HONORE 05 56 41 29 92
jp33@gmail.com



Manifestations

ANIMATIONS DU 1^{ER} SEMESTRE

Vœux du Maire par la municipalité
Repas des Anciens par la municipalité
Braderie Artisanale par Arts et Loisirs
Carnaval des enfants par les Bambins gaillanais
Fête communale organisée par le Comité des Fêtes
Représentations théâtrales par les Drôles Gaillanais
Kermesse de l'école par les Bambins gaillanais
LOTOS (AACASH, Les Bambins gaillanais, le comité des Fêtes, Soleil d'automne)
Banquet par Soleil d'automne
Gala de boxe Thai par Sports Loisirs Events
Exposition peinture et photos par Isabelle Theveneau
Chorale SI ON CHANTAIT par la sauvegarde de l'Église

ANIMATIONS DU 2^{ÈME} SEMESTRE

JUILLET

Tous les lundis en soirée : marché gourmand avec animation musicale organisé par le Comité des Fêtes

Vendredi 14 juillet : Fête nationale

Cérémonie aux Monuments aux Morts à 12 h suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité

Samedi 22 juillet : Loto par Soleil d'Automne

Samedi 22 et dimanche 23 juillet : Fête du battage à l'ancienne par l'association Tracto-Passion. Exposition de matériels agricoles anciens et modernes, vide grenier, artisanat, démonstration de matériel de battage à l'ancienne avec une machine à vapeur de 1907 et restauration sur les 2 jours.

Samedi soir : restauration (sur réservation uniquement)

Vendredi 28 juillet à 21 h : L'association Sauvegarde de l'Église organise une soirée exceptionnelle en l'Église Saint Pierre dans le cadre des Échappées Musicales du Médoc. Un programme symphonique d'une haute qualité musicale. Ce sera le grand concert de clôture du festival 2023, avec l'ensemble des musiciens du festival dans un programme allant de Mozart à Strauss en passant par Schubert.

AOÛT

Tous les lundis en soirée : Marché gourmand par le Comité des fêtes

Samedi 12 : Loto par les Anciens Combattants

Samedi 12 et dimanche 13 : Grande Foire agricole par la municipalité

Lundi 28 : Marché gourmand et feu d'artifice

SEPTEMBRE

Samedi 9 : Forum des Associations

Dimanche 17 : Repas par Soleil d'Automne

OCTOBRE

Samedi 7 : Loto par Soleil d'Automne

NOVEMBRE

Samedi 4 : Loto du Téléthon par le Comité des Fêtes

Samedi 11 et dimanche 12 : Rencontres musicales et artistiques par La Musiquerie

Dimanche 19 : Repas et danse spectacle par le Voyage des Saharans

Samedi 25 et dimanche 26 : Braderie artisanale et vide grenier par Arts et Loisirs

DÉCEMBRE

Vendredi 22 : Arbre de Noël

Dimanche 31 : Réveillon par le Comité des Fêtes



Foire agricole

La foire agricole de Gaillan-en-Médoc

La commune de Gaillan-en-Médoc est historiquement tournée vers l'agriculture. La très grande majorité de ses paysages est façonnée par l'activité agricole. Les marais sont propices à l'élevage extensif et qualitatif, le plateau viticole est classé en AOC et la très vaste forêt landaise couverte de résineux est exploitée par les sylviculteurs.

Encore aujourd'hui vingt-huit exploitations agricoles produisent localement. De ce constat, le Maire et son équipe souhaitent mettre en valeur ces producteurs de la commune mais aussi tous ceux qui, dans le Médoc, sont impliqués dans la mise en valeur d'un territoire comme d'une production.

Par voie de conséquence, la municipalité de Gaillan-en-Médoc programme une **foire agricole les 12 et 13 août 2023**, au centre du bourg de la commune, ouverte à tous les agriculteurs et exposants. L'emplacement, proche de la RD 1215, attirera touristes comme visiteurs locaux. La volonté de l'équipe municipale est de mettre en avant les acteurs agricoles de notre territoire. Ce rassemblement sera une grande fête populaire, proche des traditions des comices agricoles.

Les producteurs médocains seront présents pour valoriser bétail, vin, légumes, fleurs et toutes les productions locales.

Une exposition d'animaux, des animations ludiques et festives sont au programme des deux journées, ainsi qu'une soirée champêtre le samedi 12 août.

Venez nombreux !

Bulletin d'informations édité par la Ville de Gaillan-en-Médoc
2, rue de l'Hôtel de Ville - 33340 Gaillan-en-Médoc

05 56 41 03 08

contact@gaillanenmedoc.fr | www.gaillanenmedoc.fr

Facebook : Mairie de GAILLAN EN MEDOC

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h

Fermé le mercredi après-midi

CADASTRE - URBANISME : du lundi au vendredi de 9h à 12h

Directeur de la publication : B. TEXERAUD / Comité de rédaction et crédits photos : J-F. HAINAUT
S. FERRAND / Tirage : 1500 ex. - Dépôt légal : à parution
Mise en page : michaud.fabien@gmail.com - Imp. : Imprimerie Méduleine (Soulac)